

de ces missions et présenter des rapports plus transparents. L'ONU doit également prévoir le passage à d'autres formes d'intervention par la communauté internationale, notamment l'édification de la paix. Une telle planification a remporté beaucoup de succès en Haïti. Lorsque aucun gouvernement ne se portera volontaire pour jouer le rôle de premier plan en cas de crises, les organismes humanitaires et d'aide continueront d'accomplir leur travail avec courage. Leurs efforts méritent notre respect et notre appui. Par ailleurs, les grandes puissances devraient exercer patiemment des pressions sur les protagonistes des conflits pour qu'ils entament des négociations de paix (p. ex. au Soudan et au Libéria).

Il est peu probable que des conflits internes, qui se prêtent idéalement à la médiation des Nations unies et à l'établissement de la confiance, comme celui du Guatemala pourrait bientôt le montrer, se produisent dans les années à venir. On continuera plutôt d'assister à des conflits complexes et prolongés menant à la violence au sein d'un État, et dans lesquels il sera difficile à la communauté internationale d'intervenir. L'ONU ne pourra pas toujours s'en tenir à offrir les bons offices du secrétaire général. Pour le moment, le Conseil de sécurité, en particulier les P-5, vise à éviter les risques, comme en témoigne la forte réticence récente du Conseil à prendre des mesures pour contrer l'escalade de la violence au Burundi. À cet égard, il sera essentiel de persuader le gouvernement américain d'assumer entièrement ses responsabilités à l'ONU à titre de principal membre permanent du Conseil de sécurité. Certains ont soutenu que le secrétaire général devrait faire preuve de plus de leadership et jouer davantage le rôle de défenseur à l'égard du Conseil de sécurité. (D'autres, notamment les États-Unis, veulent que le secrétaire général soit le « serviteur » des États Membres.) Même s'il peut y avoir un nouveau consensus dans la communauté internationale concernant l'importance des droits de la personne, le développement de la démocratie et même l'édification de la paix, il semble encore n'y avoir aucun consensus international de ce genre sur la façon dont le Conseil de sécurité devrait agir pour promouvoir ces valeurs et ces objectifs dans les années à venir. Et l'on craint beaucoup que le Conseil n'escamote cette question clé.

III. Deuxième séance : le Canada et le Conseil de sécurité au cours des années 1990

Le Canada a siégé pour la dernière fois au Conseil de sécurité en 1989-1990, années où, comme nous l'avons expliqué, l'euphorie était à son comble. Cette période s'est caractérisée par une transformation en profondeur des relations internationales et par la fin de la guerre froide, qui a donné lieu à une bien plus grande coopération de l'Union Soviétique à l'ONU. Cette transformation a été particulièrement évidente lors de l'intervention du Conseil de sécurité à la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq en 1990. Depuis août 1990, le Conseil de sécurité se réunit quotidiennement. L'influence exercée par les cinq grandes puissances sur l'ordre du jour du Conseil a provoqué la formation d'un groupe de quatre représentants de pays non alignés (il s'agissait alors de la Malaisie, de Cuba, du Yémen et de la Colombie), qui ont tenté de contrebalancer la domination concertée des cinq grandes puissances. Dans ce contexte, le Canada a été amené à jouer, au sein du Conseil, le rôle nouveau et important de médiateur entre ces deux groupes.